



**REIGNIER  
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le conseil municipal, dûment  
**En exercice : 29** convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas  
**Quorum : 15** PUGIN, Maire.

**Présents : 17**

**Votants : 22**

**Date de la convocation : 18 septembre 2024**

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** **Présents :** MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, C. MEYNET, C. PEGUET, J-L LACHENAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Voix pour : 20**

**Abstentions : 2**

**(O. VENTURINI et V. VENTURINI)**

**Procurations :** MM. É. BOUCHET à B. MARQUET, I. SAGE à D. GERELLI-FORT, N. SEMLAL à S. LE MOAL, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et S. ROUGET à S. JAVOGUES

**Excusée :** Mme S. BIOLLUZ

**Absents :** MM. A. MIZZI, T. GAL, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON

**Secrétaire de séance :** M. G. SUATON

## 2024DELIB095 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

### 7.1 Décisions budgétaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal 2024DELIB037 du 9 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 de la commune ;

**Vu** la délibération n°2024DELIB056 du Conseil municipal en date du 21 mai 2024 approuvant la modification de participation financière de la commune aux travaux du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) prévus route du Foron, sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications ;

**Vu** la délibération n°2024DELIB085 du Conseil municipal en date du 9 juillet 2024 approuvant la convention de travaux d'aménagement du chemin de Saint-Romain avec la société Velsol ;

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2024 ;

**Considérant** les dépenses d'ordre à régulariser concernant les travaux en régie et les amortissements ;

**Considérant** que l'opération de travaux du Syane route du Foron de 2018, pour laquelle la participation financière de la commune a été modifiée et appelée récemment, implique de prévoir les crédits à l'opération 822 « aménagement voirie et réseaux divers » et de prévoir des crédits en section de fonctionnement ;

**Considérant** que les travaux d'aménagement du chemin de Saint-Romain pour sécuriser en particulier l'entrée et la sortie de l'usine de la société VELSOL nécessitent de prévoir les crédits à l'opération 822 « aménagement voirie et réseaux divers » ;

**Considérant** que des crédits doivent être ouverts pour l'implantation d'une borne électrique sur le parking mairie ;

**Considérant** les travaux de sécurisation de la rue des écoles et les travaux de revêtement provisoires pour la prolongation de la rue du collège nécessitant de prévoir les crédits à l'opération 174 « rue des écoles » ;

**Considérant** les besoins de matériel informatique pour les services administratifs et les travaux pour les modifications du PLU nécessitant de revoir les crédits de l'opération 95 « administration générale » ;

**Considérant** le cambriolage du centre technique municipal obligeant à remplacer le matériel volé et à prévoir les crédits nécessaires à l'opération 96 ;

**Considérant** la campagne d'implantation des conteneurs semi-enterrés menée pour rattraper notamment le retard de l'an dernier nécessitant de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 830 « environnement divers » ;

**Considérant** les dommages subis par le pont des Favules nécessitant d'engager des travaux de sécurisation et de prévoir les crédits correspondants à l'opération 830 ;

**Considérant** le projet de deuxième extension du réseau de chaleur nécessitant une avance de la commune au budget chaleur en attendant qu'un prêt puisse être contracté ;

**Considérant** la notification des subventions depuis le vote du budget notamment la DETR, participation complémentaire du département de Haute-Savoie pour le giratoire de l'Eculaz, le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'équipement de la police ;

**Considérant** les recettes supplémentaires à prévoir en section de fonctionnement suite à l'approbation de la participation de la Société Velsol aux travaux du Chemin de Saint-Romain et suite à la perception des loyers de la gendarmerie jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :** Approuve la décision modificative de crédits sur le budget principal de la commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
OPÉRATION RÉELLE	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 011	Chapitre 75
Article 606122	Article 752
+ 50 000 €	+ 60 481,93 €
Article 62878	Chapitre 74
+ 19 619,57 €	Article 747888
Article 63513	+14 332,98 €
+9 619,84 €	

<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>	
<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Chapitre 042 Article 68111 + 3 279,48 €	Chapitre 042 Article 7811 9 036,96 €
Article 023 +14 332,98 €	Article 722 13 000 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>OPÉRATION RÉELLE</b>	
<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opération 822 Article 204181 + 9 172, 86€	Chapitre 13 Article 1311 + 900 €
Article 21533 +29 800,29 €	Article 1323 +7 730, 09 €
Article 21534 +56 974, 46 €	Article 13461 + 200 000 €
Article 2315822 +25 000 €	Chapitre 21 Article 2111 + 200,94 €
Opération 174 Article 2315 +90 717,60 €	
Article 2315 +169 000 €	
Opération 95 Article 2183 +11 670 €	
Article 202 + 15 000 €	
Opération 96 Article 2158 + 10 350	
Opération 830 Article 2152 +35 400 €	
Chapitre 27 Article 27638 +53 946, 60 €	
Opération 320 Acquisitions foncières Article 2112 + 200, 94€	
Article 2111 -302 826.22 €	

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240924-2024DELIB095-DE

S<sup>2</sup>LOW

OPÉRATION D'ORDRE	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 040	Chapitre 040
Article 198	Article 281312
+5 757.48 €	+ 162,08 €
Article 281311	Article 281531
+162.08€	+ 2 666€
Article 281538	Article 281534
+3 117.40€	+ 39€
Article 2128	Article 281538
+13 000 €	+ 412.40€
Chapitre 041	Chapitre 041
Article 21533	Article 131258
+ 6 903.12 €	+ 63 877, 58 €
Article 21534	Article 021
56 974.46€	-14 332, 98 €

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Guy SUATON



Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente  
Publiée le **2 OCT. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.